



Alchimie Associés

Notre Charte éthique de coach

- Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience
- Il établit un lien de confiance
- Le coach et le coaché sont dans un engagement et une responsabilité.
- Il est dans le non-jugement, dans l'accueil, l'ouverture inconditionnelle, dans une écoute et une présence entière, il possède des qualités à la fois d'analyse et d'intuition, et met ainsi à la disposition du coaché toutes ses facultés cérébrales.
- Il est très respectueux de l'écologie et du rythme d'avancement de la personne, le coach incarne l'empathie.
- Au cours de sa formation, le coach a acquis une bonne connaissance de lui-même qui lui permet d'accompagner le coaché d'une manière consciente et éthique. Il sait aussi se remettre en question en effectuant un travail sur lui-même, il est supervisé.
- Nul coach ne peut prétendre détenir la vérité
- Chaque relation fait l'objet d'un contrat définissant clairement la nature du coaching
- Le coach s'astreint au secret professionnel
- Chaque client coaché est protégé par la confidentialité et par un haut niveau de fiabilité d'éthique et d'intégrité du coach. Conscient de sa position, il s'interdit tous abus d'influence.
- Il consacre du temps à l'actualisation de ses connaissances ainsi qu'à l'évolution de sa profession.
- Le coach prend tous les moyens propres à permettre l'atteinte des objectifs de ce contrat incluant le recours à un confrère, sans qu'un tel recours puisse changer les modalités du contrat.
- Il est engagé dans un cheminement d'évolution personnelle
- Il peut refuser une prise en charge pour des raisons qui lui sont propres
- Le coaché est responsable de ses décisions
- Dans un contrat tripartite, le coach valide en priorité la demande du coaché par rapport au mandataire, l'entreprise.
- Le coaché est responsable de son engagement personnel dans cette démarche ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre.